

Débuter votre activité d'infirmier(e) libéral(e)



1

Attestation de validation de votre expérience professionnelle

- Compléter le formulaire de « Demande de validation de l'expérience professionnelle » disponible sur le site.
- Adresser par **courrier** au service RPS le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives nécessaires (liste des pièces sur le formulaire)

CGSS de la Réunion

- Site : www.cgss.re - Professionnel de santé / mes démarches
- Adresse courrier :
CGSS de la Réunion—Direction Santé
Service des Relations avec les Professionnels de Santé
4 Boulevard Doret—CS 53001—97741 ST DENIS CEDEX 9

2

Validation de votre installation par le Conseil de l'Ordre

- Présenter votre attestation d'expérience professionnelle attestant de votre capacité à exercer en libéral
- Informer l'Ordre de votre installation / collaboration / association

Ordre Interdépartemental des infirmiers REUNION – MAYOTTE

- Site : <http://reunion-mayotte.cidoi.fr/>

3

Formulaire de demande de CPS et Fiche de situation ADELI

- Enregistrer votre activité au répertoire ADELI de l'ARS
- Réclamer le formulaire de demande de Carte de Professionnel de Santé

ARS – La Réunion

- Service en ligne :
<https://www.lareunion.ars.sante.fr/sinscrire-au-repertoire-adeli-2>

4

Conventionnement avec l'Assurance Maladie

- Compléter le formulaire de « Demande d'installation à la Réunion » disponible sur le site.
- Adresser par **Mail** au service RPS le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives suivantes au format PDF :
 - ◇ Votre pièce d'identité
 - ◇ Votre carte vitale ou attestation de droit à la sécurité sociale
 - ◇ Votre RIB à usage professionnel
 - ◇ Votre fiche de situation ADELI actualisée et l'inscription à votre Ordre en cours de validité
 - ◇ Votre formulaire de demande de CPS **signé recto et verso avec les mentions requises**
 - ◇ En cas d'exercice dans un centre hospitalier public : attestation de mise en disponibilité

CGSS de la Réunion

- Site : www.cgss.re - Professionnel de santé / mes démarches
- Mail du service RPS: rps@cgss.re

5

Vos démarches obligatoires suite à votre début d'activité

- Inscription à l'URSSAF - Service en ligne : www.cfe.urssaf.fr
- Mise à jour de vos droits d'assuré(e) social(e) - n° unique : 36 46
- Inscription à la CARPIMKO - site : www.carpimko.com

Pour aller plus loin : www.ameli.fr

La santé progresse avec vous



Caisse Générale
de Sécurité Sociale
de La Réunion
www.cgss.re

